



# Universités & Territoires

## n°114

6 décembre 2016

### Sommaire

● **Page 2 à 13 :** Synthèse de la journée du 13/09/2016 à la CPU : Schémas d'enseignement supérieur et de recherche : un enjeu à partager.

● **Page 14 à 26 :** Synthèse de la 2ème Conférence Nationale des Stages étudiants - 14 octobre 2016.



Universités & Territoires

Universités & Territoires  
ISSN 2263-8431

**Directeur de la publication :**

Nicolas Delesque

**Gérant :**

Philippe Campinchi (PCC)

**Remerciements :** Vincent Dupy, Alexandre Gavard, Julie El Mokrani Tomassone, Erwan Le Bot, David constans-Martigny, JFrançois Rio, Babette Stocker.

**Crédits photos et iconographies :**

DR, Fotolia, DR (illustration).

**Tarifs d'abonnements :** Individuel : 100 euros HT

Institutionnel : 500 euros HT

**Parties prenantes :** Convention particulière

**Universités & Territoires :**

**Tél :** 0684606274 **E-mail :**

[redaction@universites-territoires.fr](mailto:redaction@universites-territoires.fr)



### Éditorial

## Retour d'expériences



Par Nicolas Delesque

Directeur de la publication

Dans ce numéro spécial d'*Universités & Territoires*, nous publions deux comptes-rendus de journée de travail.

La première intitulée « *Schémas d'enseignement supérieur et de recherche : un enjeu à partager* » s'est déroulée le 13 septembre 2016 au siège de la CPU. Cette journée s'inscrivait dans le cadre de la démarche lancée par l'AdCF, l'AVUF, la FNAU et France Urbaine ainsi que la CPU et CCI France, dans le but de réfléchir aux enjeux territoriaux liés à l'enseignement supérieur et la recherche.

La seconde est la synthèse de la « 2ème Conférence Nationale des Stages étudiants » organisée le 14 octobre 2016 dans les locaux de la mutuelle Intériale. Organisée par l'AVUF, en partenariat avec JURISUP, le réseau français des affaires juridiques de l'ESR, cette rencontre avait pour objet de dresser un premier bilan de la loi de 2014 sur les stages.

Ces deux journées mettent en avant des initiatives développées par et avec les établissements d'enseignement supérieur, démontrant ainsi leur rôle grandissant dans le développement de leur territoire d'accueil.

Au coeur de ces deux journées l'AVUF un des partenaires d'*Universités & Territoires* depuis 10 ans. Bonne lecture ! ■

### Parties prenantes





# Schémas d'enseignement supérieur et de recherche : **un enjeu à partager.**

*Synthèse 13/09/2016 - CPU*



## Schémas d'ESR : un enjeu à partager

*Après un accueil des participants par Denis Ersham, délégué général de la CPU, et Françoise Morsel, responsable partenariats et relations institutionnelles à la Caisse des Dépôts, l'ouverture des travaux de ce séminaire a été confiée à David Constans-Martigny pour France Urbaine. Sophie Lafon, chargée d'étude gouvernance et nouvelle compétence ESRI à Bordeaux Métropole et de Romain Pierronnet, conseiller délégué à la vie étudiante et au Grand Nancy numérique, ont ouvert les débats.*

Denis Ersham a remercié l'ensemble des participants au colloque avant de laisser Françoise Morsel rappeler le rôle de la Caisse des Dépôts dans l'appui à la modernisation des universités et son lien avec la CPU. Cette dernière a également évoqué le partenariat avec «le Bloc Local» pour «partager des méthodes, croiser des regards et capitaliser des expériences autour d'enjeux territoriaux de l'ESR».

David Constans-Martigny a rappelé qu'il s'agissait du dernier séminaire d'une démarche lancée par l'AdCF, l'AVUF, la FNAU et France Urbaine ainsi que la CPU et CCI France, dans le but de réfléchir aux enjeux territoriaux liés à l'enseignement supérieur

et la recherche. «Ce travail consistait à mieux positionner le rôle des collectivités dans le cadre de la loi Fioraso et à montrer l'ancrage des universités dans leur territoire».

Ce dernier séminaire répondait à un besoin de comprendre les relations entre les différents niveaux de collectivités et avec l'État. À l'époque de la construction des «schémas de toutes sortes, avec des couches qui s'ajoutent [...] on voit bien que les stratégies sont multiples» et qu'il faut encore réfléchir à la cohérence complète de l'ensemble.

Une première table ronde aura donc été consacrée aux schémas actuels :

*«d'où ils viennent, comment sont-ils considérés par les grands acteurs?». Un temps intermédiaire, dédié à la construction et au suivi des schémas par des agences d'urbanisme et CCI France, aura exposé l'implication du monde économique à travers les acteurs consulaires, suivi de la deuxième table ronde consacrée «au travail stratégique de demain». La conclusion s'est voulue plus vaste, pour esquisser l'avenir des relations communes des différentes parties prenantes, au service de l'enseignement supérieur et de la recherche.*

*«Il est logique qu'une des tentatives pour réguler soit de passer par des schémas»*

**Romain Pierronnet,**  
conseiller au Grand Nancy

Pour introduire le séminaire, Romain Pierronnet a proposé, avec Sophie Lafon, de présenter un bref panorama des transformations récentes du paysage de l'ESR en France, «sous l'angle

*particulier de l'articulation entre les différents niveaux de l'action publique».*

Le panorama est dressé rapidement en 3 catégories de transformations. D'abord les conséquences de la LRU et en particulier l'importance du transfert aux établissements de la gestion des ressources humaines et de leurs moyens financiers qui n'a pas été remis en cause par la loi ESR. *«Cela prouve qu'il y a une certaine stabilité du point de vue des politiques publiques sur la notion d'autonomie en France».* Ce transfert représente pour lui une sorte *«d'injonction à la stratégie».*

La deuxième catégorie concerne la territorialisation ou les politiques de sites, à travers la mise en place des PRES avec l'idée de fédérer des acteurs sur un territoire particulier, dans un contexte où les classements internationaux prennent de l'importance. Cette logique a été consacrée avec la mise en place des COMUE ou la création d'universités uniques. *«Là encore, il y a une continuité en termes de politique publique qui consiste à structurer à l'échelle d'un territoire des ensembles davantage cohérents».*

La troisième famille de politique publique importante concerne les appels à projets nationaux. *«Une pratique qui a une certaine antériorité en recherche».* Mais l'intervenant pense en particulier à deux instruments : les opérations campus et les investissements d'avenir ainsi que leurs déclinaisons. Les travaux de recherche en sciences politiques peuvent qualifier ces instruments *«d'outils de gouvernement à distance».* Un terme employé par R. Epstein concernant les politiques de la ville. Le vocable de *«gouvernement par labels»* est également évoqué par Romain Pierronnet : *«il y a certes des questions de moyens, mais il y a aussi l'idée d'être un club des lauréats».*

Un élément également observable est la montée en puissance du rôle des collectivités en matière de financement depuis les années 80.

Pour l'intervenant, *«si certains ont pu évoquer que ces transformations résultaient d'une disparition de l'État dans*

*le champ de l'ESR, les travaux de recherches parlent d'une reconfiguration des instruments d'intervention de l'État».* Ces transformations ne sont pas propres au champ de l'ESR. *«L'autonomie universitaire peut être vue comme une prolongation de la LOLF avec des démarches d'autonomisation, de performance accrue, de transfert de compétences à l'échelon local, voir plus globalement une démarche antérieure : la décentralisation».* Avec tous ces échelons qui s'intéressent à ces questions, on observe ce que l'on peut qualifier *«d'inflation contractuelle»* : puisque le nombre d'acteurs intéressés se démultiplie, il est *«logique qu'une des tentatives pour réguler soit de passer par des schémas, des documents stratégiques».*

### *«L'effet précède le droit»*

**Sophie Lafon,**  
**chargée d'étude gouvernance et**  
**nouvelle compétence ESRI à Bordeaux**  
**Métropole**

Au niveau des acteurs qui entrent en jeu, on voit apparaître de plus en plus de documents de schémas stratégiques. Le premier cadre est le cadre régional, avec la signature en 2009 d'une convention-cadre de partenariat entre la CPU et l'ARF pour mettre en place des schémas régionaux de l'ESR. Ces derniers ont été rendus obligatoires par la loi ESR. Il y a également eu une reconnaissance de schémas proposés par des acteurs infrarégionaux. La loi NOTRe a, par exemple, reconnu l'existence des schémas locaux. *«L'intérêt de ces deux lois a été d'instituer la participation des collectivités territoriales et des EPCI aux différentes consultations des schémas régionaux».*

Comme souvent, *«l'effet précède le droit. Les collectivités et les agglomérations avaient déjà des interventions auprès des établissements et s'étaient dotées de documents stratégiques en dehors d'un cadre législatif proposé par la loi».* La collaboration entre les différentes échelles n'était pas évidente : *«la réalité montre un manque d'association et d'échanges entre les différents niveaux territoriaux dans les réflexions stratégiques concernant l'ESR».*

On a identifié 3 éléments qui montrent l'intérêt de se doter d'un document stratégique *«puisque ces interventions existaient déjà avant»* : formaliser, donner de la visibilité sur l'existant et les ambitions futures, et un intérêt en matière de discussions et de rapprochement entre acteurs.

Sophie Lafon a distingué les schémas partagés, *«rédigés en commun entre les acteurs publics et les établissements d'ESR»*, et les schémas qui reprennent les stratégies institutionnelles des villes ou agglomérations. La question posée est alors celle de la cohérence territoriale entre ces différents schémas. Sophie Lafon soulignait ainsi que des *«lieux ont été créés, au moment de la rédaction, pour que soit prise en compte une majorité des acteurs de l'ESR du territoire».* Dans le cas bordelais, cela a permis *«aux acteurs de se connaître et ensuite de répartir les interventions entre les niveaux de territoires».* Ces lieux ont été pérennisés à travers des assemblées ou des conseils pour poursuivre ce travail entre acteurs. Cela permet notamment de suivre la mise en œuvre du document tout en produisant de nouvelles connaissances et de nouveaux outils.

Pour conclure, Romain Pierronnet a rappelé qu'il y a *«une forme d'unanimité assez intéressante sur le souhait des acteurs de s'engager dans ces démarches de coopération plus étroite entre collectivités et établissements de l'ESR».* Cela pose toujours la question de la régulation des supports de dialogue et des interventions. L'intervenant a également précisé que *«l'État ne disparaît pas. Il continue de prescrire un certain nombre de politiques publiques».* Il reste d'ailleurs toujours le détenteur de la compétence ESR et le principal financeur. En ouverture sont évoqués les travaux de J. Aust sur le *«sacre des présidents des universités»* qui montre que les universitaires savent s'organiser pour peser sur les élus locaux. ■



# Table ronde n° 1

## Panorama et perspectives des schémas d'ESR

Animée par Brigitte Bariol de la FNAU, cette première table ronde réunissait Alain Abecassis, chef du service de la coordination des stratégies d'ESR au ministère de l'ESR, Yasmine Darmante, directrice ESRI à Bordeaux Métropole, Olivier Pujolar, vice-président de l'Université de Bordeaux responsable des partenariats, Valérie Debord, vice-présidente ESR de la région Grand-Est et Charles-Louis Molgo, sous-directeur des mutations économiques, de l'emploi et de l'innovation au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

Brigitte Bariol rappelle les objectifs de cette table ronde : « nous allons essayer de dresser un panorama des différents schémas en partant du point de vue des acteurs en présence aux différentes échelles » avant de laisser Alain Abecassis évoquer la position de l'État.

*« Des signaux faibles de tendances lourdes et de transformations qui sont en train de s'opérer »*

Alain Abecassis,  
chef du service de la coordination des  
stratégies d'ESR au ministère

Alain Abecassis commence par rap-

peler son parcours qui lui donne « une vision des continuités importante ». Son intervention abordera trois aspects : « la stratégie nationale portée par l'État, l'État producteur d'instruments de réflexion stratégique pour les acteurs des territoires, et les nouvelles modalités de pilotage au niveau déconcentré ».

Il incite les auditeurs « à beaucoup de modestie dans la manière dont on voit les choses évoluer », car il est difficile de modéliser ce qu'il est en train de changer « sous nos yeux ». Pour lui, ce que nous pouvons faire « c'est observer à travers ces changements ce que sont des signaux faibles de tendances lourdes et de transformations qui sont en train de s'opérer ».

Au niveau national, la loi de 2013 inscrit pour la première fois une Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES) et réaffirme la Stratégie Nationale de la Recherche (SNR). Un regret, exprimé également par Thierry Mandon, est « le manque d'imbrication et de cohérence entre les stratégies qui s'explique assez bien par les modalités d'élaborations, leurs objets différents et leur caractère décalé du fait qu'il existait une antériorité pour la SNR ». Mais pour l'intervenant, « il y a aujourd'hui deux stratégies [...] qui dessinent ce que sont les perspectives de l'ESR pour dix ans autour de différents thèmes [...] qui n'ont pas de caractère novateur puisque l'on retrouve des enjeux de démocratisation, de réussite, de professionnalisation, d'interdisciplinarité... »

Un livre blanc est prévu sur la mise en œuvre de ces deux stratégies, en intégrant des éléments de programmation qui doivent « traduire le degré de réalisation des grands objectifs et grands enjeux fixés au niveau national ».

L'intervenant met alors en avant que « les résultats et la mise en œuvre d'une politique nationale de l'ESR s'est fait de



*l'addition des décisions, des actions, des politiques et des stratégies de chacun des acteurs, à quelque niveau qu'il se situe».*

Alain Abecassis souhaite insister sur un «deuxième rôle de l'État, au-delà de ces grandes stratégies nationales». L'intervenant avait déjà proposé devant le Bloc Local un vade-mecum pour regrouper les différentes recommandations qui sont contenues dans les textes sur l'élaboration des stratégies régionales et locales. Reprenant les propos introductifs il note que «la loi n'a rien inventé. Elle a cristallisé et consacré des choses déjà amorcées». Ce vade-mecum souligne la cohérence et l'articulation que les différents dispositifs peuvent avoir entre eux, même s'ils ont été inscrits dans des textes réglementaires de manière hétérogène. Pour l'intervenant : «ce qui est important n'est pas tant de savoir si l'on a bien fait le modèle de tel ou tel schéma, mais c'est de se rappeler qu'il existe différents types de schémas et qu'aucun ne peut être élaboré dans l'ignorance des autres et de ce que les autres ont fait».

La deuxième série d'activités présentée par l'intervenant est «l'aide aux acteurs pour élaborer des stratégies» au travers de l'outil STRATER. Ce dernier «récapitule de la manière la plus lisible possible, les données actuelles dont l'Etat dispose pour caractériser un territoire en matière d'ESR». La prochaine édition comporte deux novations importantes : la prise en compte des régions et des regroupements d'établissements. L'idée en proposant ces outils et ces éléments est «de donner à l'ensemble des acteurs les éléments d'un diagnostic, qui peut être partagé».

La «notion de contrats de sites» est alors abordée. Alain Abecassis fait remarquer que le ministère n'a pas «une définition bien arrêtée de ce que sont les contrats de sites». Pour l'intervenant «l'on a affaire les uns et les autres aux mêmes objets qui sont en train de se transformer. Le meilleur moyen de surmonter cela est de partager les incertitudes, de dialoguer [...] on s'attachera moins au formalisme et à qui signe qu'au dialogue et à la concertation que ce type de démarche permet de proposer aux acteurs».

Alain Abecassis partage également sa volonté de proposer des éléments et des approches statistiques de plus en plus documentés et qui fassent apparaître la territorialisation des politiques. Pour lui, «il faut être décomplexé sur ces outils de mesure et de classement et les prendre comme un des éléments de la construction d'une stratégie».

Il termine son propos en revenant sur le nouveau découpage des régions qui donne un rôle plus important au recteur de région académique. «Il y a une déconcentration des fonctions de tutelles [...] C'est une modalité d'intervention de l'État nouvelle, qui traduit une territorialisation des politiques d'ESR». Pour Alain Abecassis, «on assiste à la fin d'un schéma totalement monolithique et uniforme de l'ESR avec un même modèle réparti sur l'ensemble du territoire». Ce qui caractérise maintenant les stratégies d'ESR ce sont des stratégies de différenciations et de spécialisations.

### «Une stratégie au niveau de la métropole pour pouvoir avancer sur des champs complémentaires»

Yasmine Darmante,  
directrice ESRI à Bordeaux Métropole

Yasmine Darmante rebondit tout d'abord sur les propos de Alain Abecassis. Évoquant la nouvelle compétence de la métropole, de soutien aux établissements d'ESR, les interventions déjà existantes dans le cadre de l'opération campus et du contrat de plan État-région, l'intervenante note que «l'on voyait que l'État faisait appel à la métropole et aux territoires pour soutenir et participer au financement d'un certain nombre de grands projets». Il y avait une nécessité pour la métropole de se positionner.

À Bordeaux, le choix a été fait d'élaborer un document en consultant l'ensemble des acteurs. Pendant plus de 6 mois l'ensemble de la communauté : établissements publics, privés, partenaires économiques, État, région, agences d'urbanisme... a été réuni par la métropole. Il y

avait une nécessité de continuer le développement local de l'ESR de «la manière la plus concertée possible» en construisant «un projet partagé».

La consultation assez large a permis la production d'un certain nombre d'orientations, de repositionner les actions déjà existantes dans une stratégie et une volonté claire de soutenir l'ESR, de favoriser la production et la diffusion des connaissances localement ainsi que de réaffirmer les logiques qui organiseraient l'intervention de la métropole pour développer un environnement propice. Sur ce dernier point, les compétences proprement métropolitaines sont fondamentales.

Les actions de la métropole étaient complémentaires à celle de la nouvelle région : «La région a une action très forte, très structurante. Nous n'avons pas les moyens d'aller sur le même champ. La question d'avoir une stratégie au niveau de la métropole était importante pour pouvoir, en cohérence, avancer chacun sur des champs complémentaires». L'enjeu était, dans le cadre d'élaboration du schéma régional, d'arriver avec une contribution et d'avoir un cadre de travail au niveau métropolitain.

### «C'est enrichissant de s'enraciner dans les territoires pour aller vers l'international»

Olivier Pujolar,  
vice-président de l'Université de  
Bordeaux responsable des partenariats

Olivier Pujolar évoque le pragmatisme qui anime la démarche de l'Université de Bordeaux : «la position de l'Université de Bordeaux a été basée sur une stratégie très simple : celle de jouer ses cartes [...] de jouer la différenciation [...] quitte à être moins présents sur certains sujets». Une stratégie à 10 ans a été élaborée au sein de l'université en s'appuyant sur l'existant. Cette stratégie en est à la phase d'opérationnalisation. C'est là qu'arrive la collaboration renforcée avec Bordeaux Métropole et la Région.

L'intervenant explique qu'ils ont privilégié la «préparation plus que la formalisation». Des



rendez-vous réguliers ont été pris avec la région, un vice-président aux partenariats a été mis en place à l'université.

Pour Olivier Pujolar, tous ces schémas correspondent aux volontés de l'université d'ouverture sur la cité sous deux réserves : «*que les strates ne se multiplient pas outre mesure et que l'on progresse ensemble sur une meilleure connaissance réciproque*».

Il termine son propos en faisant remarquer que l'on peut avoir un établissement qui a une ambition internationale forte, mais qui fait le choix de renforcer son enracinement territorial : «*cela n'est pas du tout contradictoire, c'est même enrichissant de s'enraciner dans les territoires pour aller vers l'international*».

**«Que l'ARF n'ait pas pris de décision montre qu'il faut de la vigilance»**

**Valérie Debord,**

**vice-présidente ESR de la région Grand-Est**

Valérie Debord rappelle le sujet et «*incite à beaucoup de vigilance. Les débats parlementaires sur la loi NOTRe ont démontré que les discussions sur la place des uns et des autres peuvent être assez violentes*». Pour l'élue l'ESR n'est pas une nouvelle compétence : «*compétence égal moyens, et là il n'y a pas de moyens*». Elle poursuit son propos en expliquant que dans sa région le choix a été fait de ne pas faire de SRESRI. Elle précise qu'il n'y a d'ailleurs pas eu de décision prise au niveau de l'ARF. La Région Grand-Est considère que «*tout doit être décidé dans le SRDEII [...] il nous semblait étrange de faire deux démarches parallèles*». Cette décision «*semblait plus cohérente par rapport à la volonté politique*» de la région de mettre l'emploi et la formation au cœur des politiques publiques et d'accompagner en matière d'investissement. Valérie Debord insiste sur l'importance «*de ne pas se substituer à l'État*» qui reste le patron en matière de l'ESR. «*Il y a des choses qui se font, mais clairement dans le respect des compétences des uns et des autres, avec cette volonté de ne pas doubler des schémas qui intellectuel-*

*lement ne nous semblent pas nécessairement cohérents*».

L'intervenante explique qu'un groupement de l'ensemble des présidents d'universités va être mis en place afin d'avoir «*le moment d'échange qui nous permet de fixer les priorités*». Elle conclut : «*chaque région prendra les décisions qui lui importent. Que l'ARF n'ait pas pris de décision montre qu'il faut de la vigilance*».

**«Une opportunité à saisir»**

**Charles-Louis Molgo,  
sous-directeur des mutations  
économiques, de l'emploi et de  
l'innovation au CGET.**

Pour Charles-Louis Molgo, le fait que la loi donne une responsabilité aux régions est «*une opportunité à saisir*». Ces schémas peuvent traiter de nombreux sujets qui sont énumérés par l'intervenante. Il poursuit sur les enjeux de gouvernance qui sont importants pour «*produire une lisibilité vis-à-vis des différents acteurs*».

Pour l'intervenante, les régions ont des leviers d'actions en propre «*même si les budgets ne sont pas extensibles*». Elles interviennent beaucoup sur les problématiques d'immobiliers.

Charles-Louis Molgo reprend à son compte les propos d'Alain Abecassis : «*il ne faut pas partir de la feuille blanche*

*pour élaborer ces schémas. Le niveau européen est aussi intéressant*». C'est une opportunité pour aller chercher des crédits européens. Les régions ont déjà défini des «*SMART Specialisations*» au niveau européen et il semble logique qu'elles aillent reprendre tout ce qu'elles ont déjà écrit sur ces régions. Il évoque également les PIA et les CPER : «*de vrais leviers de mobilisations des acteurs pour structurer des priorités*».

Les SRESRI, selon les régions, ont des modalités d'élaborations variables. Certaines ont mis en place un chapeau commun et élaborent le SRESRI et le SRDEII en cohérence. D'autres axent plus le lien sur le SRDEII, d'autres sur le CPRDFOP. Il y a «*des formats de concertation différents selon les schémas*». Avec les nouvelles régions, on est dans une phase de transition. Pour l'intervenante, le SRESRI est «*une opportunité de concertation stratégique à saisir*». Les acteurs doivent arriver à imbriquer en cohérence les schémas les uns avec les autres, sachant que quand il s'agit de schéma, de nombreux rapports, notamment ceux de la Cour des comptes, ont été amenés à indiquer qu'il y avait parfois un foisonnement d'actions ou d'aides pas assez ciblées, des stratégies pas assez opérationnelles. Ce sont vraiment des enjeux que de prévoir des indicateurs de suivis et d'impacts afin de faire vivre la stratégie avec les acteurs. ■

## Réactions et échanges

**Une remarque venue de la salle estime que l'essentiel des schémas repose sur «l'état d'esprit des acteurs». Cette affirmation est illustrée par ce qui s'est fait en Alsace où «un partenariat équilibré» a été trouvé.**

Valérie Debord partage ces propos et évoque les cofinancements qui existent. La problématique sur la région Grand-Est est la présence de 3 CPER, construits inégalement, qui ne peuvent être fusionnés. Cela traduit une perte de compétitivité pour les régions qui ont changé de périmètre. Alain Abecassis ajoute que le ministère est prêt à s'inspirer de ce qui s'est fait à Strasbourg.

**Une autre question revient sur l'articulation sur les territoires de la politique nationale des EPST et leur lien avec les schémas territoriaux.**

Pour Alain Abecassis cela est tout le sens des regroupements qui se mettent en place sur les territoires. Cela demande de nouvelles modalités de dialogue, des ajustements, mais «*il ne faut pas opposer les stratégies territoriales à des stratégies nationales d'EPST, ni dupliquer des dispositifs territoriaux qui se juxtaposeraient aux dispositifs universitaires*» ■

Brigitte Bariol donne la parole à Jérôme Grange, directeur de l'Agence d'Urbanisme d'Amiens, et Romain Viel, chargé de mission ESR de l'Agence d'Urbanisme de Rennes, ainsi qu'à Patrice Guezou, directeur «Emploi, Formation, Entrepreneuriat» à CCI France.



Jérôme Grange commence par donner quelques éléments de contexte sur l'enseignement supérieur dans l'agglomération d'Amiens. Il poursuit en expliquant que les agences d'urbanisme sont, «*par essence*», des lieux de partenariats et illustre son propos en évoquant la réalisation fin 2015 d'une enquête sur les conditions et modes de vie des étudiants amiénois. L'objectif étant de favoriser une connaissance partenariale sur les pratiques des étudiants au sein du territoire. Il appuie sur «*la volonté d'avoir une démarche de co-construction entre la collectivité porteuse d'une volonté politique et tous les acteurs de l'enseignement supérieur*».

Après avoir détaillé les résultats de l'enquête, l'intervenant souligne l'utilité de l'étude. Elle a notamment permis «*d'alimenter l'élaboration du schéma universitaire d'agglomération, de contribuer à la démarche de marketing territorial, de préparer l'ouverture d'un nouveau site universitaire, d'accompagner la création de 4 lignes de bus à haut niveau de service et enfin d'appréhender les modes de logements des étudiants*».

Brigitte Bariol rappelle l'importance de disposer d'éléments de connaissances pointues sur les habitudes des étudiants afin de mettre en place des politiques publiques puis laisse la parole à Ronan Viel.

L'intervenant présente la genèse de la démarche mise en place à Rennes par l'agence d'urbanisme avec ses partenaires. Il s'agit du «*tableau de bord de suivi des axes stratégiques du SDU*». Il provient d'une part de la volonté de

l'agence d'urbanisme de disposer d'un observatoire qui produit des études thématiques et des outils statistiques pour avoir une carte d'identité de ce que représente le monde académique dans la métropole Rennoise. Et d'autre part du souhait des établissements universitaires Rennais et de la métropole de mettre à disposition du SDU ces outils. Ronan Viel précise que «*les partenaires ont souhaité que l'agence d'urbanisme travaille sur le volet stratégique du SDU*».

Le socle de travail se base sur des indicateurs définis avec l'ensemble des établissements et partenaires locaux qui vont venir alimenter trois axes stratégiques. L'intervenant explique que «*pour chaque indicateur il a fallu avoir des données de comparaison, de flux, d'attractivité et des données permettant d'appréhender la réussite et l'excellence des étudiants*».

Après avoir détaillé un exemple d'indicateur utilisé, il insiste sur «*l'intérêt de pouvoir suivre l'évolution dans le temps des indicateurs et de les mettre en relations*».

Patrice Guezou prend la parole et introduit son intervention en rappelant longuement l'importance d'intégrer les entreprises dans les phases de co-conception de projets. D'après lui, les entreprises ne sont bien souvent consultées qu'au moment de la mise en œuvre des dits projets. Il pointe du doigt une difficulté : «*les entreprises, c'est un concept bien général, un collectif informe avec lequel il faut composer*» et y répond en présentant les CCI comme «*les articulateurs de problématiques de l'ensemble des entre-*

*prises, de facilitation de l'insertion professionnelle afin de passer à l'action*».

L'intervenant poursuit en évoquant une enquête auprès des collectivités «*pour savoir si elles contractualisaient avec les CCI et sur quels sujets*». 92 % des CCI le font avec le «*bloc local*» et ont envisagé avec lui des conventions monothématiques, plurithématiques ou politiques afin d'aboutir à une meilleure représentation dans les travaux engagés. Il résume son propos en évoquant «*la possibilité de recourir à aux CCI pour pouvoir les utiliser en propre ou d'y recourir pour leur demander de faire un travail dont elles sont redevables : fédérer des acteurs économiques afin de jouer un rôle d'interface avec les strates publiques*».

Patrice Guezou s'arrête sur deux exemples de collaborations efficaces. D'abord celui du Lot-et-Garonne où ont été impliquées universités et écoles dans la construction des schémas directeurs «*pour faire en sorte de porter collectivement la marque territoriale à l'échelon régional et à l'international*». Il précise : «*quand on a une relation avec les entreprises uniquement sur la recherche de financement et non pas en amont on trouve souvent des portes fermées*» et appuie sur l'importance du travail en amont. Puis il prend l'exemple du pôle métropolitain Lyonnais qui «*articule le travail de l'ensemble des établissements universitaires et des acteurs économiques*».

Il conclut en estimant que «*la coopération est une question de bon sens dans la gestion des ressources financières publiques qui ne sont pas croissantes en ce moment*» ■



## Co-construire à plusieurs échelles

Animée par François Rio, délégué général de l'AVUF, cette seconde table ronde de la journée réunissait Daniel Vaillau, vice-président enseignement supérieur de la communauté d'agglomération de La Rochelle, Pascal Estrailer, vice-président innovation et développement économique de l'université de La Rochelle et Jacques Bahi, président de l'université de France Comté.

François Rio présente les différents intervenants de la table ronde avant d'évoquer la co-construction d'un schéma local d'enseignement supérieur et de recherche à La Rochelle. En France, on observe habituellement des schémas au niveau de métropoles, liées à des logiques de compétitions internationales, et des schémas en ville moyenne «très rarement siège d'universités» et basés sur des logiques de pérennisation d'implantation. Pour le modérateur, La Rochelle présente «une démarche, singulière, car c'est une agglomération de grande taille, pas une métropole, et une université qui se sont engagées dans cette démarche». Il laisse la parole à Daniel Vaillau pour expliquer la raison d'une telle initiative et d'expliquer la cohé-

rence avec le reste de la politique de l'agglomération.

*«On n'écrit pas un schéma pour l'écrire, mais pour le faire et véritablement dynamiser un territoire»*

**Daniel Vaillau,**  
vice-président enseignement  
supérieur de la communauté  
d'agglomération de La Rochelle

Daniel Vaillau commence par rappeler le contexte de l'agglomération de La Rochelle. «Nous sommes tout petits», explique-t-il. Il y a 163000 habitants, 28 communes, une université

jeune. C'est un petit territoire avec une particularité : «notre université était engagée avec une ComUE qui va vers le nord». Il poursuit en indiquant qu'il y a 13000 étudiants dont 60 % à l'université, une école de commerce, une école d'ingénieur et des classes post-bac.

Pour l'agglomération, il y avait «la nécessité d'élaborer quelque chose qui se voit, qui puisse s'expliquer, qui puisse formaliser et caractériser notre volonté».

L'intervenant souhaite insister sur les 4 éléments qui lui semblent nécessaires à une co-construction intéressante. Il y a deux conditions internes et deux conditions externes.

La première condition interne est «d'avoir une volonté politique claire et clairement affichée [...] Il n'est pas facile de convaincre ses collègues vice-présidents de s'engager dans un schéma local d'enseignement supérieur ni de faire fonctionner les élus et l'administration dans un même sens sur ce sujet».

La seconde condition est de ne pas agir seul : «*il est important d'être assisté par une maîtrise d'ouvrage solide*». Il s'agit là d'un élément clé pour prendre de la distance avec le contexte local, mettre les acteurs locaux à l'abri, tout en leur apportant un regard plus large qui permet d'avoir «*les bonnes solutions*».

En externe, deux conditions apparaissent indispensables à Daniel Vaillieu. Tout d'abord, «*il faut qu'il y ait une demande des acteurs locaux. La seule volonté politique ne peut déclencher des dynamismes*». Cette attente des partenaires locaux lui semble indispensable. À La Rochelle, il y avait un contexte favorable. Chacun attendait une forme d'animation et de coordination de la part de la collectivité.

La dernière condition est d'avoir «*une connaissance fine du territoire et de ses acteurs*». Cela implique une présence sur le terrain. À La Rochelle, il y a une volonté des élus d'être présents le plus possible dans les instances de l'enseignement supérieur. Ils travaillent sur la base «*d'une bonne connaissance des acteurs, de leur réalité, de leur fonctionnement et de leur culture*». Il explique qu'un des grands obstacles et la différence de culture entre le monde universitaire et le monde de l'entreprise : «*leurs calendriers sont différents, leurs intérêts sont différents. Les entreprises ont des idées sur le plan de l'innovation, mais n'ont pas forcément le temps de les mettre en œuvre. C'est là que les universités interviennent*».

Un dernier élément clé de la co-construction est «*de faire émerger une identité locale forte. Suffisamment différenciante, mais suffisamment rassembleuse*».

Il termine en expliquant que «*l'on n'écrit pas un schéma pour l'écrire, mais pour le faire et véritablement dynamiser un territoire*». Les questions qui concernent la gouvernance et l'évaluation de la pertinence de l'adéquation des moyens avec les objectifs fixés sont donc particulièrement importantes.

*«C'est ensemble qu'on arrivera à avoir des projets»*

**Pascal Estrailier,  
vice-président innovation et  
développement économique de  
l'université de La Rochelle**

Pascal Estrailier fait tout d'abord remarquer qu'être une université de petite taille peut «dans certaines tempêtes avoir certains avantages». Pour lui, cela permet aux interlocuteurs de se connaître et de travailler dans des relations de confiance. Cela permet également de minimiser le poids des politiques locales.

L'université de La Rochelle a participé et contribué à l'élaboration du schéma local, avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur, car «on se

*côtoie, on se fréquente, on a des initiatives communes [...] on est dans un écosystème maîtrisable, sur lequel on peut agir*». Il ajoute que cela permet de se mettre d'accord sur des objectifs communs qui par la suite permettent de rencontrer de nouveaux acteurs. «*Le schéma local n'est pas contradictoire avec le schéma régional*».

Pascal Estrailier prend l'exemple de la filière de l'économie maritime présente au niveau de la région Nouvelle Aquitaine : «*on y participe, mais à des sous-ensembles comme le développement de l'activité portuaire*». Il explique ainsi que «*l'université ne couvre pas l'ensemble du spectre, mais s'inscrit dans le schéma à travers des activités clairement définies*».

Il estime que c'est un choix de raison que de le faire avec les autres établissements d'enseignement supérieur. Il n'y a de toute manière pas d'alternative pour l'intervenant. «*C'est ensemble qu'on arrivera à avoir des projets*».

L'université de La Rochelle ne peut pas mettre en avant des Idex ou Equipex. Le fait d'être petit ne le permet pas. Mais le fait de «*créer pour nous des clusters*», comme ce qui vient de se faire sur l'énergie de l'habitat, a permis de créer une entreprise avec des possibilités d'emplois et des transferts de technologies. Il ajoute que la lecture de l'écosystème quand on est «*un petit catamaran dans une mer un peu déchaînée*» est

Retrouvez les archives d'Universités & Territoires

[www.universites-territoires.fr](http://www.universites-territoires.fr)



importante. Le problème en matière de positionnement est parfois compliqué.

Pour Pascal Estrailer la construction régionale revient à «y contribuer en respectant les priorités que l'université s'est données et qu'elle développe en participant au schéma local».

Le positionnement de l'université a été défini à partir des compétences, des demandes des entreprises, et des filières présentes. Il précise que «l'entreprise est déjà dans l'université puisqu'elle participe aux enseignements, elle accueille des stagiaires [...] l'entreprise fait partie du schéma local». Il ajoute que cela permet aussi aux étudiants et enseignants de passer du monde académique au monde de l'entreprise par le biais de créations d'entreprises ou par l'intégration de l'innovation.

Daniel Vaillau reprend la parole pour expliquer l'articulation entre les schémas locaux et régionaux. À La Rochelle, le schéma local précède le schéma régional. Le vice-président de la région chargé de l'ESR est associé aux travaux locaux et «apprécie cette démarche».

### «Le monde économique doit être impliqué»

Jacques Bahi,  
président de l'université de France  
Comté

Les participants présents au séminaire ont eu l'opportunité de réagir à la suite de ces interventions.

Michel Heibel, de l'Eurométropole de Strasbourg souligne tout d'abord que le lien entre la recherche et le monde de l'entreprise est déterminant. À l'Eurométropole de Strasbourg, le service ESR est par exemple rattaché à la direction du développement économique et de l'attractivité. Il fait également part d'un étonnement : «on parle très peu de l'entreprise, de l'international [...] les coopérations transfrontalières doivent irriguer les stratégies». Pour lui, l'avenir de l'Université se situe à l'international.

Pascal Estrailer va dans ce sens en évo-

quant l'ensemble des liens entre son université et l'international. «Le problème que l'on avait était d'essayer de faire des choix dans ces relations pour donner un affichage clair à notre identité locale». Jacques Bahi rappelle que parfois, comme avec la Suisse qui ne fait pas partie de l'UE, «monter des coopérations peut être institutionnellement compliqué». En Franche-Comté, un réseau a été mis en place pour englober les acteurs de l'ESR de part et d'autre du Jura. La région met des moyens pour développer les relations et les choses avancent.

Christine Gangloff-Ziegler, présidente de l'université de Haute-Alsace, apporte son témoignage. Eux n'ont pas travaillé sur un schéma de l'ESR local, mais plutôt sur une déclinaison territorialisée

de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3). L'idée était de découvrir les points de convergence pour s'épauler mutuellement. En partant des forces de recherche de l'université et en allant à la rencontre des entreprises de ces secteurs, une démarche appelée Campus Industrie 4.0. Mais, pour elle, «on ne peut pas réduire la stratégie d'une université juste aux leviers de développement locaux. On a aussi une stratégie nationale et internationale». Elle explique que «ce qui est important, c'est de trouver les points de rencontre» ■

## Réactions et échanges

Les participants présents au séminaire ont eu l'opportunité de réagir à la suite de ces interventions.

Michel Heibel, de l'Eurométropole de Strasbourg souligne tout d'abord que le lien entre la recherche et le monde de l'entreprise est déterminant. À l'Eurométropole de Strasbourg, le service ESR est par exemple rattaché à la direction du développement économique et de l'attractivité. Il fait également part d'un étonnement : «on parle très peu de l'entreprise, de l'international [...] les coopérations transfrontalières doivent irriguer les stratégies». Pour lui, l'avenir de l'Université se situe à l'international.

Pascal Estrailer va dans ce sens en évoquant l'ensemble des liens entre son université et l'international. «Le problème que l'on avait était d'essayer de faire des choix dans ces relations pour donner un affichage clair à notre identité locale». Jacques Bahi rappelle que parfois, comme avec la Suisse qui ne fait pas partie de l'UE, «monter des coopérations peut être institutionnellement compliqué». En Franche-Comté, un réseau a été mis en place pour englober les acteurs de l'ESR de part et d'autre du Jura. La région met des moyens pour développer les relations et les choses avancent.

Christine Gangloff-Ziegler, présidente de l'université de Haute-Alsace, apporte son témoignage. Eux n'ont pas travaillé sur un schéma de l'ESR local, mais plutôt sur une déclinaison territorialisée de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3). L'idée était de découvrir les points de convergence pour s'épauler mutuellement. En partant des forces de recherche de l'université et en allant à la rencontre des entreprises de ces secteurs, une démarche appelée Campus Industrie 4.0. Mais, pour elle, «on ne peut pas réduire la stratégie d'une université juste aux leviers de développement locaux. On a aussi une stratégie nationale et internationale». Elle explique que «ce qui est important, c'est de trouver les points de rencontre» ■



# L'ESR à l'heure de l'effacement des frontières

François Rio, délégué général de l'AVUF a laissé la parole à Claus Habfast, vice-président à la recherche et à l'enseignement supérieur de Grenoble Alpes Métropole, Anne Besnier, vice-présidente ESR de la région Centre-Val de Loire et enfin Khaled Bouabdallah, président de l'université de Lyon et vice-président de la CPU.

*«Faire travailler de concert les acteurs universitaires et économiques du territoire»*

**Claus Habfast,  
vice-président à la recherche et  
à l'enseignement supérieur de  
Grenoble Alpes Métropole**

Claus Habfast explique que jusqu'ici, la métropole grenobloise était dépourvue de SDU et même de SDE. Pour lui, il y a d'ailleurs «une certaine fierté à avoir réussi à faire travailler de concert les acteurs universitaires et économiques du territoire». Depuis janvier 2015 et la création de la métropole, une nécessaire formalisation des projets a dû se

mettre en place. Il souligne par ailleurs que dans la construction du schéma, il va leur «falloir composer avec deux mondes pas toujours faciles à marier», et explique la difficulté d'aborder des questions d'enseignement supérieur avec des élus ou maires de petites communes. La formalisation est également nécessaire, car selon l'intervenant «dans l'ancienne manière de progresser, il y avait pas mal d'antagonismes, de conflits et de contradictions».

Le SDU sera avant tout un projet partagé. Grenoble se veut être une «research university» même si son activité ne se résume évidemment pas à la recherche. C'est aussi une «ville universitaire au sens international du terme, où l'université est dans l'ADN de la ville et le principal moteur du développement par l'innovation».

L'intervenant poursuit en expliquant que «les universitaires avec la fusion, sont aujourd'hui mieux structurés au niveau de la gouvernance que la métropole qui n'a pas de schéma métropolitain et va travailler à formaliser les choses avec le projet de ville universitaire». Cela se fera avec les acteurs économiques.

Il continue son propos en estimant que «vu de l'extérieur tous les discours sur les schémas sont compliqués» et insiste sur «la nécessité de travailler ensemble [...] la France a besoin d'avoir un secteur universitaire fort».

Claus Habfast aborde alors la question de la qualité de la vie étudiante. Il précise que le travail de coopération entre monde universitaire et collectivités qui existe en France est unique. Pour lui, «la France a un vrai atout, une vraie longueur d'avance».

L'intervenant précise également qu'à Grenoble beaucoup d'argent a été investi dans le CPER, mais, avec l'évolution des ressources locales (baisse des dotations) la métropole a plus de mal à



suivre. Il rappelle que l'État est le plus grand financeur de l'ESR. Là où les métropoles et les villes peuvent être responsables, c'est en matière de transports, de logement, de vie étudiante.

Pour conclure, Claus Habfast appelle à plus de lisibilité à tous les niveaux. Il faut pour tout le monde une trajectoire et des partenaires fidèles sur des projets à long terme (15 ans). Il faut aussi la bonne échelle : «*si en France on a de grandes universités, il faut réinventer la présence du site à l'échelle internationale*».

### «La complexité de l'élaboration de tels schémas»

Anne Besnier,  
vice-présidente ESR de la région Centre  
Val de Loire

Anne Besnier introduit son propos en mettant en avant l'importance des discussions entre les acteurs. Elle précise ensuite que ce n'est pas le rôle de l'ARF de dire aux régions si elles doivent faire ou non un schéma, aussi est-il normal de constater que selon les régions les situations sont différentes.

La vice-présidente de la région Centre Val de Loire fait la liste de tous les acteurs qui interviennent dans ces schémas dont l'élaboration dure au moins 6 mois. «*Cela montre la complexité de l'élaboration de tels schémas*».

Ces schémas sont un levier de développement territorial, et «*quand on parle d'un territoire [...] les schémas doivent être faits ensemble*». La position des schémas régionaux par rapport aux schémas locaux dépend beaucoup de l'existence ou non de ces schémas locaux, qui sont le fruit d'une démarche locale. L'élue précise que l'absence de schéma régional ne doit pas bloquer les initiatives locales.

Pour Anne Besnier un point important est celui des sites déconcentrés. La répartition des formations doit apparaître dans les schémas régionaux. Un autre point important concerne le rapprochement entre les entreprises et les spécialisations des for-

mations dispensées sur un territoire. Les schémas régionaux doivent être en relation avec les schémas de développement économique. Elle ajoute que les pôles de compétitivité sont aussi un acteur qui peut donner, pour un territoire, sa cohérence aux objectifs d'ESR et de développement économique.

L'intervenante conclut son propos en estimant que «*les schémas régionaux d'ESR, ça va être compliqué, ça ne va pas tout résoudre. Un schéma réussi est un schéma qui aura su cibler les actions qui pourront être mises en place ensemble, dans un délai court*».

### «Un pied dans leur territoire et un pied ailleurs»

Khaled Bouabdallah,  
président de l'université de Lyon et vice-  
président de la CPU

Khaled Bouabdallah commence par rappeler toute l'attention des établissements au dialogue avec les collectivités territoriales. «*Nos établissements ont de multiples interactions avec les questions qui concernent de près ou de loin les politiques territoriales*». Dans ce cadre les échanges entre acteurs sont «*indispensables pour mieux se connaître et se comprendre [...] et contribuer à l'objectif commun qui est largement partagé : celui d'apporter un service qui soit le meilleur possible pour nos étudiants et chercheurs*».

La question de «*l'effacement des frontières administratives*» est un sujet d'interrogation et d'action permanente. Les universités sont aussi traversées par des évolutions concernant la manière de travailler, sont confrontées à la question d'alliances stratégiques pour bâtir des projets. Les frontières entre organisations existent toujours, mais sont «*de plus en plus mouvantes et supposent que nos organisations s'adaptent à ce contexte changeant*».

L'intervenant souligne que les établissements sont dans des écosystèmes d'acteurs territoriaux très spécifiques d'un territoire à l'autre. «*Formation et recherche*

*sont notre cœur de métier, mais ce sont des notions qui s'élargissent d'elles-mêmes*». M Bouabdallah évoque alors la question de l'insertion professionnelle des étudiants, celle de la santé des étudiants, de la culture scientifique et technique... «*des sujets très multiples et qui pour la plupart nécessitent un réel partenariat avec les acteurs territoriaux*».

Khaled Bouabdallah rappelle que l'autonomie des universités ne s'est pas forcément accompagnée des moyens qui vont avec. Les universités ont donc besoin de trouver de nouvelles ressources pour pouvoir assurer leurs missions.

Il souligne alors que les organisations internes des universités se sont adaptées à ces évolutions, notamment la prise de l'autonomie doit mener à la construction de partenariats avec le monde extérieur à l'université : «*il y a aujourd'hui des vice-présidents responsables du développement durable, des partenariats [...] toutes ces missions qui s'incarnent dans l'organisation, y compris politique, de l'université*». Pour lui, il est extrêmement important que «*l'articulation des stratégies entre acteurs soit au cœur des échanges*».

Pour ce qui est des schémas, Khaled Bouabdallah en appelle à la vigilance : «*les méthodes d'élaboration de ces schémas doit se faire au bon niveau d'interlocuteur*». Il précise également que «*les laboratoires de recherches, les équipes dans les établissements sont des ressources disponibles pour accompagner les acteurs territoriaux en tant qu'experts dans l'élaboration des schémas [...] des ressources peu utilisées*».

Les universités sont proches de leur territoire, mais elles ont aussi des enjeux de rayonnement, d'attractivité internationale et de formations. Les établissements ont donc «*un pied dans leur territoire et un pied ailleurs [...], mais ces deux pieds marchent dans la même direction, ils ne sont pas contradictoires*».

En conclusion des travaux, le vice-président de la CPU souligne une nouvelle fois l'importance du dialogue, ainsi que de l'attention à porter au processus d'élaboration des schémas. ■



# 2<sup>ème</sup> Conférence Nationale des Stages Etudiants

LE MODÈLE FRANÇAIS EN QUESTION

PARIS  
**VEN 14  
OCT 2016**



en collaboration avec

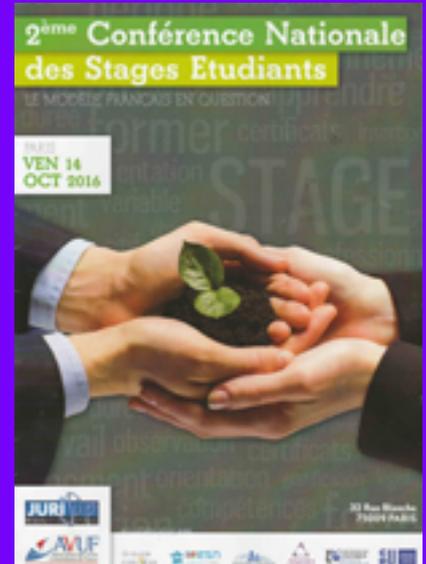


32 Rue Blanche  
75009 PARIS

# 2<sup>ème</sup> Conférence Nationale des Stages étudiants

*Vendredi 14 octobre, c'est près d'une centaine de personnes qui se sont réunies dans les locaux de la mutuelle Intériale à l'occasion de la seconde Conférence Nationale des Stages étudiants. Organisée par l'AVUF, en partenariat avec JURISUP, le réseau français des affaires juridiques de l'ESR, cette rencontre avait pour objet de dresser un premier bilan de la loi de 2014 sur les stages. Les auditeurs furent accueillis par le groupe Intériale et JURISUP.*

Lisa Ribeaud, au nom du groupe Intériale, rappela les valeurs défendues par sa mutuelle avant de souligner l'importance des stages «*qui doivent être une vraie opportunité pour les étudiants [...] en lien avec le cursus, mais aussi une possibilité pour les structures d'accueil de faire le lien avec le milieu de l'ESR*». Stéphanie Devèze-Delaunay, présidente d'honneur et fondatrice de JURISUP, détailla le programme de la journée en soulignant que l'objectif de ces conférences est «*de créer, à moyen terme, une véritable communauté autour des stages étudiants*».



## Séance d'ouverture de la conférence

*L'ouverture de la conférence a été confiée pour l'AVUF à Philippe Laurent, maire de Sceaux et secrétaire général de l'association des Maires de France, ainsi qu'à Christine G, chef du département du lien formation-emploi au MENESR.*



Philippe Laurent, maire de Sceaux

**L**e maire de Sceaux commence par présenter l'AVUF et rappeler l'importance de l'association avant de partager son expérience sur sa ville et sa volonté de voir des stagiaires accueillis dans les collectivités territoriales.

Il poursuit en expliquant que «*depuis longtemps la Ville de Sceaux avait fait le choix de rémunérer les stagiaires dès le premier mois*». Ces expériences sont en effet «*très importantes pour les étudiants, qui réalisent des stages de bonne qualité dans les services municipaux, mais aussi pour le personnel qui les encadre, car cela leur donne une ouverture sur le monde qui nous entoure et participe parfois à*

*une mise à jour de leurs connaissances. C'est un échange gagnant-gagnant que j'encourage*».

Pour le maire, «*cette loi de 2014 a été une loi intéressante, positive, certainement pas encore suffisante, mais elle a permis de faire des progrès pour la condition de vie étudiante*».

L'intervenant termine son propos en évoquant un autre secteur sur lequel «*il y a beaucoup à faire*» : le logement étudiant. Il souligne notamment que les conditions de financement du logement étudiant ont sensiblement évolué de manière favorable, en particulier en région pari-

sienne. À Sceaux, de nouveaux logements étudiants vont ainsi voir le jour dans les années à venir.

### «Un échange gagnant-gagnant»

Philippe Laurent,  
Maire de Sceaux

Christine Bruniaux commence par rappeler que les stages sont «*un instrument de professionnalisation [...] qui avait besoin d'être encadré. Ce travail d'encadrement a commencé dès 2006*». L'intervenante souligne l'importance de se mettre d'accord sur ce qui est demandé par la réglementation pour avoir des pratiques harmonisées et des messages clarifiés envers les étudiants et les organismes d'accueil.

Le stage est défini en France comme «*une modalité pédagogique de professionnalisation*». Il permet de construire des compétences en milieu professionnel et il est pratiqué dans de nombreuses formations : école d'ingénieur, IUT, Masters...

En 2006, le rapport de l'université à l'emploi a montré qu'il y avait une distance très forte entre certains diplômés de filières générales et le marché de l'emploi.

Le stage est utilisé comme une aide à la découverte de l'entreprise, mais peut aussi être utilisé comme une aide à l'orientation. Les stages ont aussi un rôle important dans l'insertion, car on les mentionne sur son CV et ils sont regardés par les recruteurs.

Le stage est «*considéré comme un passage obligé [...], mais le risque d'emploi*

*déguisé est réel*». L'intervenante souligne que «*toute la réglementation mise en place a visé à protéger les stagiaires de ces emplois déguisés*».

En 2006, une charte nationale des stages est signée «*pour moraliser l'utilisation des stages*». En 2011, une loi systématise l'encadrement en obligeant à une convention tripartite, en interdisant le recours à des stagiaires en remplacement, et en limitant les stages à 6 mois. La loi ESR de 2013 a donné au stage une définition légale, la gratification obligatoire au-delà de deux mois et étendue à tous les secteurs.

La loi de 2014 «*harmonise et consolide le tout [...] elle n'a pas changé la nature fondamentale des dispositions existantes*». Cette loi renforce les droits du stagiaire dans l'organisme d'accueil, oblige l'enregistrement des conventions dans le registre du personnel, augmente la gratification et supprime certaines dérogations à la durée maximum de stage.

Les décrets d'application de la loi précisent la durée minimale de la formation dans laquelle s'inscrivent les stages (200 h), le nombre de stagiaires maximum par enseignant-référent : «*16, comme dans le secondaire*» et la proportion maximum de stagiaires selon la taille de l'organisme d'accueil.

Depuis 2009, la proportion de stagiaires stagne : environ 1/3 des étudiants font un stage dans l'année. Pour elle, «*cela veut sans doute dire que la réglementation n'a pas un impact sur les pratiques*». L'intervenante donne des chiffres : 50 % des stages, 2/3 des stages sont effectués dans la région du lieu d'étude, 10 % se font à l'étranger.



Christine Bruniaux, MENESR

Christine Bruniaux poursuit sur les perspectives : des mesures de simplification ont été annoncées sur la délégation de signature et la dématérialisation des conventions. Il existe également des débats sur la nécessité des 200 h de formation en présentiel. Cette dernière question est par ailleurs impactée par la loi sur la République numérique qui oblige à délivrer les formations à distance.

L'intervenante conclut qu'il y a une réflexion pédagogique à mener à l'intérieur de l'ensemble des cursus de formation. «*Il faut pouvoir utiliser le stage avec souplesse*». ■

### «Toute la réglementation mise en place a visé à protéger les stagiaires»

Christine Bruniaux,  
chef du département du lien  
formation-emploi au MENESR.





# Table ronde n° 1

## La loi sur l'encadrement des stages deux ans après : **pratiques et contournements**

*Animée par Stéphanie Devèze-Delaunay la première table ronde de la conférence réunissait Laurence Breton-Kueny DRH de l'AFNOR et et représente de l'ANDRH Sylvie Vilter, responsable de l'OVE à l'UVSQ et membre du bureau de la COURROIE, ainsi que Francis Jouanjean, délégué général de la CGE.*

**S**téphanie Dezève-Delaunay a successivement donné la parole aux différents intervenants pour s'exprimer sur certaines modalités prévues par la loi. D'un point de vue général, Sylvie Vilter estime tout d'abord que «la loi a permis aux universités de clarifier un certain nombre de problèmes». Pour Francis Jouanjean, «la loi en elle-même est plutôt

positive, elle fixe des cadres [...] après il y a des incohérences et les décrets pris ont créé plus de problèmes qu'ils n'en ont résolus». Enfin, Laurence Breton-Kueny souligne que «la loi est très bien, sauf que l'on n'est pas tous dans le même cas [...] sur les périodes d'essais par exemple le texte n'est pas clair [...] la règle du seuil de 3 stagiaires maximum n'est pas

bonne pour les start-up [...] l'interdiction du télétravail se pose aussi».

Stéphanie Dezève-Delaunay rappelle alors qu'un biais est resté dans la loi et permet aux étudiants de réaliser des stages facultatifs. Pour Sylvie Vilter cela peut permettre à l'étudiant de définir son projet. Le problème reste l'enca-

drement ainsi que les modalités d'évaluations mises en place pour ces stages.

La modératrice s'interroge ensuite sur la façon dont on peut définir les compétences professionnelles que l'étudiant va acquérir. Pour Francis Jouanjean «elles s'acquièrent au fur et à mesure du cursus et des différents stages». Laurence Breton-Kueny précise que les compétences sont pour elle «une situation d'exécution des connaissances [...] on ne les voit qu'en entreprise».

Il intervient alors sur le nombre de stagiaires par référent qui n'est pas cohérent : «dire que dans le secondaire on a les mêmes contraintes n'est pas vrai».

Stéphanie Dezève-Delaunay poursuit en interrogeant Sylvie Vilter sur le renforcement du lien entre les tuteurs prévus par la loi. Pour la responsable de l'OVE, la loi n'a pas forcément changé beaucoup de choses : «il y a forcément des liens». Elle souligne l'importance de la durée du stage qui permet de multiplier les aller-retour. Francis Jouanjean précise ensuite que le stage «est un jeu à trois». Il explique que «tous ont un intérêt mutuel au fait que ça se passe bien et à ce que ce soit consolidé» : l'étudiant peut être recruté et les entre-

prises s'intéressent à l'université. Laurence Breton-Kueny ajoute qu'il «est bien que les acteurs se voient». Pour elle, il est important d'avoir une vision multiple, pour bien se connaître et savoir les besoins des uns et des autres.

Évoquant la limitation du nombre de stagiaires par entreprise, la représentante de l'ANDRH estime que le taux n'est pas un problème. Pour elle, il faut c'est avant tout augmenter le nombre de TPE et PME qui accueillent des stagiaires. À l'inverse, le délégué général de la CGE trouve la limitation trop importante, en particulier pour les startups et les laboratoires de recherches : «c'est dramatique, on se retrouve à chercher des contournements».

Stéphanie Dezève-Delaunay aborde alors les difficultés rencontrées par les étudiants pour trouver des stages et demande aux intervenants les retours qu'ils ont pu avoir depuis 2014. Pour Sylvie Vilter, la durée du stage et les termes de l'année universitaire peuvent poser de véritables problèmes. Le délégué général de la CGE dénonce une rigidité qui parfois peut frustrer.

Laurence Breton-Kueny poursuit sur les nouveaux droits des étudiants qui,

## Réactions et échanges

La salle a pu poser de nombreuses questions et apporter des illustrations des éléments évoqués par les intervenants : incompréhension sur le décompte du nombre d'heures, problème sur l'année de césure, protection sociale des stagiaires au-delà des bornes de l'année universitaire, étudiants étrangers, réorientation...

### Info + :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16734>

pour elle, ne sont pas un problème. Pour l'intervenante, le risque est surtout que certains ne connaissent pas la loi : «l'information est une question fondamentale».

Revenant sur la durée des stages, Sylvie Vilter salue la possibilité d'étaler les heures sur l'ensemble de l'année. Cela permet à l'étudiant d'arriver en douceur dans l'entreprise. ■





## Table ronde n° 2

## Stages et territoires : des perspectives sous-exploitées

*François Rio avait réuni pour cette seconde table ronde, Guillaume Alizard, directeur adjoint à l'ESR et à la vie étudiante du Grand Troyes, Grégoire Feyt, vice-président de l'université de Grenoble-Alpes, délégué aux relations avec les territoires, et Lisa Ribeaud, vice-présidente de la LMDE.*

Le délégué général de l'AVUF tout d'abord précisé que les collectivités locales s'intéressaient aux stages étudiants à plusieurs niveaux ; d'une part en qualité d'organismes d'accueil et d'autre part au titre de leurs politiques de soutien à l'ESR ou à la vie étudiante. Il a rappelé que ce sont surtout les intercommunalités (communauté d'agglomération, urbaines, métropoles) qui interviennent pour l'ESR via leur compétence « *développement économique* » ou même une compétence explicite (obligatoire pour les 14 métropoles créées par la loi MATPAM en 2014) ; alors que

les communes interviennent plus souvent sur la vie étudiante via leur compétence « *jeunesse* ». Les unes et les autres soutiennent par ailleurs les étudiants décrocheurs par l'intermédiaire de leur « *missions locales d'insertion* ».

« *Un guide des stages* »

Guillaume Alizard,  
vice-président ESR du Grand Troyes

Guillaume Alizard présente alors le guide des stages mis en place par communauté d'agglomération du

Grand Troyes : « *un nouveau service tourné vers les entreprises, mais qui peut aussi aider les étudiants* ». L'idée était d'ajouter une plus-value aux stages en permettant une co-construction et en incluant l'ensemble des acteurs du territoire, pour promouvoir la formation, entamer des démarches de recrutement et fédérer les acteurs.

Des réunions avec les établissements et les entreprises ont permis d'établir les outils. 119 formations ont été référencées, avec la description du diplôme, les contacts et la période de stage.

«Les retours ont été très positifs de la part des partenaires». L'objectif de valoriser l'ensemble des formations pour que les entreprises sachent ce qui se fait sur les territoires a été atteint. À terme, les acteurs souhaitaient aller vers un dispositif type «*banque de stage*».

### «Le dispositif StaRTer»

Grégoire Feyt,  
vice-président de l'université de  
Grenoble

Pour Grégoire Feyt le stage est souvent une histoire à deux, «*entre l'étudiant et l'établissement d'accueil*», l'idée était d'en faire une histoire à 4, avec les territoires. Il fallait passer d'une vision singulière des stages, à une vision d'un système qui permet de favoriser le développement économique du territoire.

L'intervenant commence par dresser quelques constats sur les stages : une valorisation des stages dans les entreprises, «*relativement faible*», plus de la moitié des stages est sur des missions innovantes, 80 à 90 % des étudiants font des stages au sein des métropoles universitaires.

Ce dernier constat a incité l'université à mettre en place un dispositif : «*StaRTer, une interface entre l'université et les territoires*». Partant du constat que l'université n'a ni la capacité, ni la compétence, ni la légitimité d'aller travailler avec l'ensemble du tissu socio-économique et industriel, l'idée est de travailler avec les structures en charge du développement économique sur les territoires. Ainsi on va former le territoire (les techniciens des collectivités, les syndicats mixtes...) sur ce que l'on peut attendre des universi-

tés. À partir de là, le territoire se charge de mobiliser les entreprises et met en réseau les stagiaires qui sont incités à venir. «*Cela produit progressivement une forme d'acculturation aux ressources de l'université*». Pour le chercheur l'idée est de regarder dans la pratique ce que font les universités afin de mobiliser les ressources invisibilisées, mais qui vont intéresser les entreprises.

Il termine en soulignant le soutien financier nécessaire de la part de tous les acteurs et partage une autre initiative : «on développe en ce moment dans le cadre du SRESRI le principe d'un chèque université à destination d'acteurs territoriaux ou sectoriels sur des partenariats avec l'université» ■





## Table ronde n° 3

## Stages à l'international : des contextes et des pratiques à découvrir

*Introduite par Stéphanie Devèze-Delaunay, présidente d'honneur de JURISUP, la table ronde a donné la parole à Valérie Joly, adjointe à la directrice de l'enseignement à l'École des Ponts ParisTech, ainsi qu'à deux étudiants ayant effectué leurs stages à l'étranger.*

Stéphanie Devèze-Delaunay redonne tout d'abord des éléments sur les stages sortants et rappelle que « la convention nationale type de stage prévoit l'application du droit français ». C'est important de l'utiliser en termes de protection (couverture maladie, accident du travail...) des étudiants français à l'étranger pour éviter qu'ils se retrouvent dans un vide juridique au sein du pays d'accueil.

*«Un besoin d'harmonisation et de simplification»*

**Valérie Joly, adjointe à la directrice de l'enseignement à l'École des Ponts**

Valérie Joly commence son propos en dressant un historique des

pratiques de stages à l'école des Ponts, où dès le 18<sup>e</sup> siècle une formation sur le terrain pouvait s'effectuer à l'étranger. En 2016, l'école compte 200 élèves en stage ingénieur et parmi eux 30 % partent à l'étranger. L'intervenante ajoute « qu'il y a une obligation de partir à l'international lors de la 1<sup>re</sup> année ».

Les destinations les plus récurrentes des élèves de l'école, par ordre d'importance, sont : les USA et le Canada puis viennent l'Europe, l'Amérique du Sud, l'Asie, l'Australie, le Moyen-Orient, le Maghreb et l'Afrique, mais d'après



Valéry Joly « *c'est conjoncturel en fonction des événements* ».

Les élèves trouvent ces stages « *en premier lieu grâce à des entreprises françaises installées à l'étranger, ensuite vient le réseau personnel puis professionnel (les anciens)*. Il existe des groupes par pays et régions. L'annuaire des anciens est utilisé par les élèves ». L'intervenante fait également état d'une plateforme interne récemment créée par des élèves qui facilite la mise en réseau. Il ne faut pas négliger non plus les contacts des enseignants chercheurs à l'étranger.

Valérie Joly évoque ensuite les pays, comme le Québec ou les USA, pour lesquels l'accès au stage est difficile à cause notamment de l'obtention de visa sous de multiples conditions (sponsors coûteux, obligation de s'inscrire dans une université du pays, quotas mis en place...). Elle poursuit en évoquant des difficultés rencontrées avec des or-

ganismes de certains pays (Allemagne, USA, Grande-Bretagne) qui « *refusent de signer la convention type, ne reconnaissent pas la dimension pédagogique donnée au stage et son caractère obligatoire* ». Il y a également pour elle une incompréhension de notre système de protection sociale à l'étranger. « *La solution adoptée est d'accepter que ces stages soient effectués dans le cadre de contrats de travail locaux et d'accompagner cela de conventions pédagogiques* ».

L'intervenante évoque ensuite une procédure électronique de signature des conventions qui a été mise en place pour faciliter les échanges en exigeant toutefois les originaux au cours du stage. Valérie Joly termine en soulignant le besoin d'harmonisation et de simplification des démarches pour pouvoir accompagner les élèves dans leur projet de stage à l'étranger. ■

## Témoignages

**Medhi Mesirdi, président d'ESN Paris, étudiant à l'université Paris 2**

Lors d'un stage effectué à l'Alliance Française à La Havane, rattaché à l'ambassade de France à Cuba, il a subi un accident de voiture. Il relate les conditions de sa prise en charge médicale. Il a largement bénéficié du fait que sa convention ait été signée avec un organisme français et n'a donc eu aucun problème quant à l'accès aux soins ni eu besoin d'avancer de frais. Il était avec un ami qui, lui, a dû avancer certains frais et est donc assez content du service de stage de son université qui a bien insisté sur les formalités administratives qui l'ont protégé. L'ambassade a même proposé de le rapatrier. Il est, mis à part cette aventure, très content de son stage à l'étranger. ■

**Célia Binet, ESN, jeune diplômée de l'université de Franche-Comté**

Elle a effectué plusieurs stages à l'étranger dans son cursus. À 19 ans, elle est allée en Chine dans le cadre d'un stage financé par son conseil régional. C'était très bien encadré et rémunéré donc lui a permis de bien vivre sur place et de profiter pleinement de son stage. En Master, elle a fait ses deux stages à l'étranger puisqu'elle pouvait bénéficier d'aides : « *Le premier à Rome, au niveau de la convention c'était en italien donc pas très compréhensible, mais j'avais un bon coordinateur, j'ai souhaité garder mes droits à bourse pour mon stage long en 2e année, mais la bourse Erasmus + a été supprimée à ce moment-là, la vie à Rome a été dure* ». En deuxième année elle est allée en Suisse effectuer un stage dans une association qui promeut le développement durable : « *avec leur politique zéro papier on a dû passer par une convention dématérialisée, l'université m'a opposé un refus catégorique au départ avant de céder, mais cela a duré deux semaines. J'ai donc commencé mon stage sans avoir de convention* ». ■

## Réactions et échanges

Isabelle Bourgeat-Lami, responsable de stages de l'université Paris Diderot, a réagi aux propos de Valérie Joly : « *À Paris 7, on fonctionne différemment si l'organisme refuse la convention. Les étudiants partent avec des contrats de travail, on contrôle les activités réalisées en amont et nous avons des coordinateurs par formations qui formalisent avec les organismes que les étudiants pourront bien effectuer un rapport et une soutenance* ».

Une participante intervient pour dire qu'il est « *difficile d'obliger les étudiants à souscrire à une assurance* ». Valérie Joly parle du devoir d'information des établissements « *on ne peut pas obliger, mais lorsqu'on a connu des accidents on est très vigilant, on harcèle les étudiants pour obtenir des justificatifs* ».

Pour Stéphanie Devèze-Delaunay, certains établissements lâchent du lest sur la réglementation tant qu'ils n'ont pas connu d'accident. Une intervenante met alors en avant le fait que la réglementation autour des droits et devoirs des stagiaires est inexistante dans certains pays et se demande si une fiche accompagnant la convention pourrait être une solution.

Un membre d'ALZEA alerte ensuite sur un nouvel interlocuteur, l'AIESEC, qui facture 300 euros aux étudiants la lettre d'invitation nécessaire à la demande de visas en Inde. Une participante confirme et explique que c'est en réalité une association étudiante qui a passé un accord avec l'Inde pour la délivrance des visas et que les étudiants sont obligés de passer par elle. ■



*Florence LEBOIS- Director of Global Strategy, University of the Ozarks (USA)*

**Vous avez travaillé dans 2 universités américaines, et vous avez suivi à la fois suivi des étudiants américains partant en stage à l'étranger et accueilli des stagiaires étrangers aux Etats unis ; qu'est-ce qui vous a marqué le plus comme différences avec la France, sur le plan administratif ?**

Chaque pays a sa propre politique en matière d'immigration et de visa. Depuis les événements du 11 septembre, les Etats-Unis ont renforcé leur politique et leurs procédures lorsqu'il s'agit d'obtenir un visa pour rentrer sur le territoire américain.

Les stages sont également concernés. Aujourd'hui, un étudiant étranger qui souhaite réaliser un stage aux Etats-Unis, doit forcément suivre une procédure complexe pour obtenir un visa J-1. Ce visa a différentes catégories selon l'âge de l'étudiant, les études suivies, le type de stage ou job qu'il souhaite effectuer. Les entreprises qui souhaitent accueillir un stagiaire étranger doivent remplir plusieurs pages pour documenter le type de missions qui seront effectués par l'étudiant stagiaire. Si la mission ne rentre pas dans l'une des catégories du visa J-1, l'étudiant n'obtiendra pas

son visa. Si l'entreprise choisit de ne pas rémunérer un stagiaire étranger, elle doit alors justifier qu'il ou elle ne remplace en aucun cas un poste salarié. Ce visa ne peut avoir une durée supérieure à 12 mois. Les étudiants français qui souhaitent donc venir effectuer un stage aux USA doivent se plier à cette procédure et ne peuvent en aucun cas venir sur le sol américain et espérer trouver un stage une fois sur place. L'étudiant doit donc d'abord trouver un stage puis trouver un organisme sponsor qui lui validera le stage et le guidera au niveau des démarches pour l'obtention du visa J-1. Les organismes sponsors qui sont accrédités par le gouvernement américain sont rémunérés par l'étudiant. L'étudiant devra également s'acquitter de frais de visa et des frais d'assurance sante internationale qui est obligatoire pour l'obtention d'un visa J-1.

La plupart des organismes sponsors proposent également des services de placement en entreprise. Tout cela peut s'avérer onéreux pour l'étudiant. Au niveau des entreprises américaines qui accueillent les stagiaires, il faut savoir plusieurs choses. Tout d'abord, le stage n'est pas un passage obligé pour les étudiants aux Etats-Unis comme c'est le cas en France ou dans d'autres pays européens.

Les étudiants américains ont l'habitude de faire toutes sortes de petits boulots durant leurs études parfois en rapport avec leur formation parfois pas. Ces jobs sont toujours rémunérés et ne nécessitent aucun engagement dans la durée ou de contrat tel qu'on l'entend en France. La culture est donc très différente et les entreprises ne sont pas forcément motivées à accueillir des stagiaires étrangers puisque cela implique beaucoup plus de contraintes et d'obligation administratives que d'accueillir un étudiant américain pour une mission.

Les étudiants américains sont rémunérés à l'heure et peuvent démissionner ou être renvoyés en 24H sans préavis ou justification.

La procédure administrative est donc lourde mais pas du tout pour les mêmes raisons qu'en France : Les Etats-Unis veulent se protéger du terrorisme et de

l'entrée illégale sur leur territoire.

En revanche, les Etats-Unis sont très ouverts à l'accueil d'une main d'œuvre qualifiée (que les entreprises ont parfois du mal à trouver aux USA).

Les entreprises qui sont donc à même d'accueillir des stagiaires internationaux et notamment français sont donc en général les entreprises françaises ou internationales qui connaissent la procédure et voient des avantages réels à accueillir des étudiants ayant des compétences multi-culturelles et des connaissances linguistiques.

En revanche, une fois sur place, il n'y a pratiquement aucune contrainte : les stages peuvent être rémunérés sans aucune limite mais il n'y a aucune obligation.

Les entreprises peuvent donner tous les types d'avantages qu'elles souhaitent à leur stagiaire. Si l'étudiant est rémunéré et/ou a des avantages (nourriture, logement...), il devra payer des impôts au gouvernement américain.

Les stagiaires peuvent travailler jusqu'à 47 heures par semaine (et oui !) et être payé le minimum légal de 8 dollar/heure.

Le gouvernement américain ne rend donc pas la tâche facile et les Etats-Unis n'est certainement pas le pays le plus attractif pour un stagiaire mais les contraintes sont essentiellement au niveau du visa bien plus qu'au niveau de la gestion des Ressources Humaines une fois le stage en poche.

**Quelles sont les difficultés que rencontrent les étudiants américains qui veulent faire un stage en France ?**

En ce qui concerne les stages effectués à l'étranger par des étudiants qui suivent leur scolarité aux Etats-Unis (américain ou non), le marché est aujourd'hui pris d'assaut par des providers privés qui proposent des stages clé en main (un peu comme une agence de voyage) dans tous les pays du monde.

Ces providers peuvent être sérieux et proposer des stages rémunérés mais l'étudiant payera souvent plus de 4000 euros pour un stage de 4 à 6 semaines à l'étranger. Uniquement en frais. Cela ne comprend pas le visa si nécessaire, le billet d'avion, l'assurance santé...



Il est intéressant de noter que très peu de ces providers offrent des stages en France sauf en passant par des séjours d'études incluant une sorte de « stage », en réalité découverte/visite d'entreprises.

Les étudiants avec lesquels je travaille ne sont pas attirés par la France : système administratif trop lourd, plus de 6 mois pour mettre en place leur dossier, aucun moyen de changer d'avis, des démarches compliquées une fois sur place, etc.

Ils s'orientent bien plus sur des stages en Espagne ou en Europe de l'Est où les offres sont plus importantes, la rémunération réelle, la procédure simplifiée.

**Quels conseils donneriez-vous à des établissements d'enseignement supérieur français qui veulent encourager leurs étudiants à faire un stage aux États Unis ?**

De trouver un organisme sponsor de qualité qui sera un support pour l'établissement comme pour leurs étudiants. Lorsque je travaillais en France pour un établissement très internationalisé, tous mes étudiants souhaitaient effectuer un stage aux Etats-Unis.

Nous avons bien sûr développé un réseau important notamment via nos anciens élèves français qui vivaient et travaillaient sur place. Un tel réseau s'accroît au fur et à mesure que l'on adresse des stagiaires de qualité : les entreprises vont reprendre des stagiaires plus facilement.

Les entreprises américaines ne veulent pas s'embarrasser de toute la rigueur administrative qui vient automatiquement avec l'accueil de stagiaires étrangers. Donc il faut :

1/ Leur montrer que vous avez des personnes qualifiées qui les aideront pour toutes les démarches.

2/ Leur proposer des stagiaires sur de longues durées pour que l'investissement soit rentable (pour l'étudiant également qui devra de toute façon payer billet d'avion, frais d'organisme sponsor, assurance maladie et visa)

3/ Consolider votre partenariat avec les entreprises en leur donnant accès à l'organisme sponsor que vous avez choisi pour les rassurer dans leurs démarches. Cet organisme sponsor peut également organiser des séances d'information pour les étudiants au sein de votre établissement et venir en soutien à votre service carrières et stages.

4/ Vous assurez du niveau d'anglais de vos étudiants et de leur compréhension de la culture américaine au travail, assez éloignée de la française : deux mondes bien différents ! ■





# Parcours des étudiants en stage à l'étranger

*Animée par Philippe Campinchi, directeur de publication d'Universités & Territoires, cette table ronde a réuni Jean-Luc Ito-Pages de l'agence Campus France, Céline Branqui, responsable du bureau des stages au Ministère des affaires étrangères, Romain Basle, chargé de développement au pôle promotion et enseignement supérieur de l'agence Erasmus+, et Julien Calmand, chargé d'études au CEREQ.*

Jean-Luc Ito-Pages précise que l'agence a pour mission de s'occuper des étudiants et stagiaires en mobilité entrante. Cependant, les stages ne sont pas au cœur de son action, car il est difficile (sauf accords bilatéraux par exemple) d'obtenir un visa français pour effectuer un stage.

L'intervenant signale qu'actuellement une commission de Campus France travaille sur une amélioration de l'accueil des doctorants étrangers qui sont aujourd'hui accueillis avec des conventions de stage, ce qui ne correspond pas à leur statut. «Une lettre va être envoyée en ce sens à Thierry Mandon». Il souhaite également attirer l'attention de l'auditoire sur les accords «Friendship initiative» qui ont pour objectif de doubler la mobilité entrante

des étudiants américains d'ici 2025, car il y a seulement 50 stagiaires venant des USA en France. Il conclut enfin en évoquant Campus Bourse, seul annuaire des bourses en France pour les étrangers.

Julien Calmand explique que son organisme réalise les enquêtes générations sur l'insertion. «Sur génération 2010, on a développé un module sur les séjours à l'étranger en cours d'études». L'étude montre que les séjours sont multiformes, qu'il y a une certaine inégalité au niveau des populations qui partent à l'étranger. L'intervenant présente quelques chiffres : «Parmi les 700000 jeunes sortis du système, seuls 72000 ont effectué un séjour à l'étranger durant leur dernier cursus. Seuls 17 % sont issus de Masters contre 65 % des grandes écoles. 17 % sont des enfants de

cadre contre 6 % d'enfants d'ouvriers». Pour lui, «on peut se demander s'il ne faut pas un certain capital socioculturel pour vivre ces expériences».

Il poursuit en expliquant que les destinations sont principalement Européennes, mais que l'étude ne porte pas que sur les stages. Le CEREQ a essayé de faire une typologie des séjours à l'étranger à l'aide d'une analyse de donnée, à ce titre, «on retrouve 5 typologies : des séjours assez longs, des courts séjours pour stage ou travail, des échanges universitaires, des

**«Favoriser l'accueil de stagiaires étrangers»**

**Jean-Luc Ito-Pages,  
Agence Campus France**

**«Les stages à l'étranger ont un effet limité sur l'insertion professionnelle»**

**Julien Calmand,  
Chargé d'étude au CEREQ**



stages de durée intermédiaire, des très courts séjours linguistiques». Julien Calmand note qu'on retrouve des majorités types d'étudiants dans certains types de séjours. Julien Calmand note également qu'il est intéressant «de regarder les effets de ces stages sur l'insertion professionnelle». D'après lui, «les résultats sont un peu décevants, il y a un effet limité même si cela ne sert pas à rien. Il faut dire que nos enquêtes ont le défaut de n'interroger que les jeunes qui résident en France à 3 ans de la sortie. Il y a donc peut-être un biais de sélection, car on ne prend pas en compte des diplômés qui sont restés à l'étranger».

Enfin, Julien Calmand explique «qu'il n'y a pas les mêmes pratiques entre pays». Pour lui, «peut-être que des indicateurs classiques d'insertion ne sont pas si satisfaisants pour mesurer la plus-value des séjours. Il faudrait peut-être s'intéresser aux compétences».

### «Les étudiants d'université ont une tendance forte à l'autocensure»

Céline Branqui,  
Responsable du bureau des stages  
du ministère des Affaires étrangères

Céline Branqui commence par préciser que le bureau des stages du ministère des Affaires étrangères a proposé des stages dans 110 pays en 2015, mais qu'il y a une forte compétitivité afin d'y accéder. Elle poursuit en expliquant que le bureau touche des étudiants qui se destinent plutôt aux carrières publiques ou ceux qui envisagent des métiers tournés vers l'international. Ce type de stage reste onéreux même si certaines bourses sont cumulatives avec la gratification. De plus, l'intervenante note «une forte autocensure des étudiants des universités sur les candidatures, à la différence des étudiants en école, alors qu'ils ont les compétences» et explique que les premiers «n'ont

malheureusement pas les codes pour candidater, on le voit à leurs lettres de motivation et à leur comportement en entretien».

### «Les lignes sont difficiles à faire bouger à l'international»

Romain Basle,  
chargé de développement  
à l'agence Erasmus+

Romain Basle précise en premier lieu que les mobilités de stages en Europe gérées par l'agence Erasmus+ ont augmenté de 350 % en 10 ans. Comme l'ensemble des intervenants, il pointe la difficulté inhérente aux différences de conception du stage par les pays européens, mais considère que «cette disparité est aussi une des forces de l'Europe pour le programme Erasmus+».

Pour lui, les lignes sont difficiles à faire bouger. Il prend deux exemples pour illustrer son propos : «le statut de stagiaire européen est en travail depuis longtemps et récemment on rencontre des réticences avec d'autres continents pour ouvrir le stage à la mobilité internationale de crédits».

Pour conclure, Romain Basle donne plusieurs exemples de bonne pratique en matière de stage. Il évoque le consortium local piloté par l'université Clermont 2. Les objectifs sont multiples : la recherche de financements et de terrains pour les stages, une visibilité accrue sur le territoire, la mutualisation de réseaux et de moyens financiers, la possibilité de montrer une coopération interétablissements aux entreprises. Il souligne également le projet de pilotage de l'ENSI de Caen autour de la valorisation du master STIC afin que les établissements partenaires mutualisent leurs terrains de stage. Enfin, il précise qu'il existe des consortiums régionaux et donne l'exemple de la Région Poitou-Charentes. ■

## Réactions et échanges

François Rio explique la tentative des villes universitaires de conjuguer leurs politiques de relations internationales avec les universités et grandes écoles et précise que l'AVUF serait extrêmement favorable à l'accueil d'étudiants étrangers en stage au sein des collectivités, mais que les acteurs sont démunis dans cette recherche. Il illustre ce propos avec l'exemple du partenariat entre Louisville et Montpellier qui prévoit cet accueil sans pour autant prévoir les dispositifs de recherche de stagiaires.

Quelques interventions se concentrent justement sur la difficulté d'accueil des étudiants étrangers en stage dans des institutions en France.

Pour Romain Basle, il faudrait que les organismes d'accueil français fassent l'effort de fournir aux établissements étrangers les mêmes informations que celles qu'ils fournissent aux établissements français (descriptif des missions et des compétences à acquérir...).

Stéphanie Devèze-Delaunay répond à une question sur le temps de travail en précisant que pour qu'une convention soit valide, il suffit que la réglementation en vigueur dans le pays d'accueil soit respectée et que le nombre d'heures travaillées soit précisé.

Enfin, Céline Branqui apporte quelques précisions sur les outils mis en place par le ministère en cas de déplacement à l'étranger : le site «conseils aux voyageurs», la plateforme Ariane et le registre des Français de l'étranger ■

**Pour clore la journée, Stéphanie Devèze-Delaunay et François Rio sont revenus sur les temps forts et ont donné quelques perspectives. Les sujets autour de la réglementation et de la difficulté de compréhension de la couverture sociale étaient au centre des débats. Les deux intervenants notent aussi un besoin de travailler sur l'information et le travail de mise en réseau. Dans une 3e édition de ces rencontres, il serait, pour eux, opportun de réunir des enseignants, des étudiants et des organismes en situation d'accueil de stagiaires afin d'approfondir les analyses autour de ces questions.**